

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**Distr. générale  
10 octobre 2000

Original: français

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 74 a) de l'ordre du jour  
**Examen et application du Document de clôture de la  
douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :**  
**mesures de confiance à l'échelon régional : activités**  
**du Comité consultatif permanent des Nations Unies**  
**chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 4 octobre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Burundi  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport de la quatorzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Bujumbura les 17 et 18 août 2000 (voir annexe).

La réunion a fait d'importantes recommandations et arrêté un programme de travail du Comité pour 2000-2001 qui requièrent le soutien du Secrétaire général des Nations Unies.

Je souhaite que le rapport soit considéré comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Marc **Nteturuye**

**Annexe à la lettre datée du 4 octobre 2000, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Comité consultatif permanent des Nations Unies  
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

**Rapport de la quatorzième réunion ministérielle  
du Comité consultatif permanent des Nations Unies  
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

(Bujumbura, 17 et 18 août 2000)

## **Introduction**

La quatorzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Bujumbura, du 17 au 18 août 2000.

Les États membres suivants ont pris part à cette réunion : le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad. L'Angola, la République démocratique du Congo, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe étaient absents.

Les représentants des Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA ont également participé aux travaux.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par M. Jean Arnault, son Représentant spécial au Burundi;
- L'allocution du Représentant du Secrétaire général de l'OUA, M. Sylvain Ngung Etul Mpwotsh;
- Le discours d'ouverture de S. E. M. Frédéric Bamvuginyumvira, Premier Vice-Président de la République du Burundi.

## **Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Bureau sortant par son président.
3. Évaluation de la mise en œuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif :
  - a) Mise en place du COPAX;
  - b) Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre les forces armées des pays de l'Afrique centrale;

- c) Création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale;
- d) Création d'un centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie.
4. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale.
5. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays d'Afrique centrale.
6. Examen de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.
7. Examen du rapport de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique centrale.
8. Examen du projet de résolution sur les activités du Comité consultatif.
9. Date de la prochaine réunion.
10. Programme de travail du Comité pour 2000-2001.
11. Divers.
12. Adoption du rapport de la quatorzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent.

## **Déroulement des travaux**

### **I. Élection du Bureau**

Le Comité a élu un nouveau Bureau composé comme suit :

- Président : Burundi;
- Premier Vice-Président : République démocratique du Congo;
- Deuxième Vice-Président : République centrafricaine;
- Rapporteur : Guinée équatoriale.

### **II. Rapport du Bureau sortant**

Le Comité a pris acte du rapport présenté par S. E. M. Mahamat Saleh Annadif, Ministre des affaires étrangères de la République du Tchad, en sa qualité de Président du Bureau sortant, au niveau ministériel.

Le Comité a salué le dynamisme et l'efficacité avec lesquels le Bureau sortant s'est acquitté des mandats qui lui ont été confiés lors des douzième et treizième réunions ministérielles, au sujet notamment de l'assistance du Comité à la CEEAC pour l'organisation d'une réunion d'experts à Malabo en vue d'élaborer le projet de protocole relatif au COPAX, l'organisation à Bujumbura du 14 au 16 août 2000 de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées, la sensibilisation des pays de la sous-région sur la nécessité de la signature et/ou de la ratification du Pacte de non-agression, l'organisation de la treizième et de la qua-

torzième réunions ministérielles, les démarches menées en vue du démarrage effectif du COPAX et de l'établissement du centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie.

### **III. Évaluation de la mise en œuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif**

#### **A. Mise en œuvre du COPAX**

Le Comité s'est félicité des informations communiquées par la délégation gabonaise sur l'état d'avancement de la mise en place du mécanisme d'alerte rapide et en particulier sur l'équipement en cours de l'immeuble mis à la disposition du mécanisme par le Gouvernement gabonais.

Le Comité a également été informé des contacts actuellement en cours entre la CEEAC et le Gouvernement gabonais en vue de l'inauguration prochaine de l'immeuble destiné à abriter le mécanisme d'alerte rapide.

Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans l'élaboration de règlements intérieurs du mécanisme d'alerte rapide, de la force multinationale des groupes de l'Afrique centrale et de la Commission de défense et de sécurité des pays d'Afrique centrale et a encouragé les pays membres à œuvrer en faveur de l'adoption rapide de ceux-ci.

Le Comité s'est félicité de la ratification par plusieurs pays membres des textes régissant le COPAX et le Pacte d'assistance mutuelle et a exhorté les pays ne l'ayant pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires à la ratification de ces instruments juridiques.

#### **B. Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre forces armées des pays de l'Afrique centrale**

Le Comité a réitéré son intérêt pour l'organisation de ces exercices militaires.

Il a de nouveau recommandé la convocation d'une rencontre regroupant les chefs d'état-major des pays d'Afrique centrale afin de repenser l'exercice militaire « Biyongho 98 », de revoir son coût à la baisse et de déterminer la répartition des contributions entre les différents pays.

Le Comité a pris note avec satisfaction de la disponibilité du Gabon, pays devant abriter l'exercice, à accueillir la rencontre.

Mandat a été donné au Bureau de mener toutes les démarches nécessaires à l'organisation effective de cette rencontre.

#### **C. Création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale**

Le Comité a été informé de la poursuite des contacts entre la CEEAC et le Gouvernement équato-guinéen au sujet du projet de création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale.

Il s'est félicité de la création à Malabo le 24 juin 2000 d'un réseau de parlementaires des pays de l'Afrique centrale.

Mandat a été donné au Bureau du Comité de continuer à suivre l'évolution de la question et d'en rendre compte à la prochaine réunion.

#### **D. Création d'un centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie**

Le Comité a félicité le Gouvernement camerounais des démarches entreprises en vue du démarrage des activités du centre et a pris note avec satisfaction de l'évolution positive de ce dossier et notamment :

- De la volonté affirmée du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de voir le centre démarrer ses activités dès septembre 2000;
- Du séjour au Cameroun de deux délégations du Haut Commissariat chargées de finaliser le dossier avec les autorités locales et de l'élaboration dans ce cadre d'un projet d'accord de siège et d'un mémorandum d'accord entre le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'État du Cameroun et la coordonnatrice résidente des Nations Unies au Cameroun;
- Des informations recueillies sur l'intention du Secrétaire général de l'ONU de nommer prochainement un conseiller régional devant s'occuper de la mise en œuvre du centre;
- La mise à la disposition du centre par les autorités camerounaises de locaux provisoires à l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC).

En vue d'accélérer le démarrage effectif des activités du centre sous-régional des droits de l'homme, le Comité a recommandé l'organisation à Yaoundé d'une réunion d'experts des pays membres qui serait chargée de finaliser les textes régissant l'organisation et le fonctionnement du centre.

Mandat a été donné au Bureau d'entreprendre en liaison avec le Secrétariat toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette rencontre.

### **IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale**

#### **Burundi**

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation au Burundi et en particulier des progrès enregistrés dans les pourparlers de paix d'Arusha avec notamment l'élaboration par le médiateur d'un projet d'accord pour la paix et la réconciliation qui autorise de réels espoirs.

Il a exprimé son soutien aux efforts du Gouvernement du Burundi et de tous les Burundais engagés dans la recherche de la paix durable pour le pays.

Le Comité a salué les efforts déployés jusqu'alors par le médiateur pour ramener la paix au Burundi et l'a encouragé à œuvrer à la création d'un cadre propice à l'aboutissement rapide des pourparlers de paix.

Il a lancé un appel pressant à la rébellion armée pour qu'elle accepte de prendre part aux pourparlers en cours et a exhorté toutes les parties burundaises à œuvrer en faveur de la réconciliation nationale et du retour à la paix au Burundi.

Le Comité a demandé qu'un cessez-le-feu immédiat soit proclamé afin d'arrêter les nombreuses pertes en vies humaines.

Il a invité les pays de la région et plus particulièrement ceux de la région des Grands Lacs à aider les Burundais à retrouver la paix par le dialogue et la réconciliation et non pas favoriser la violence et la guerre.

Le Comité lance un appel pressant à la communauté internationale pour un soutien conséquent aux efforts de paix au Burundi, notamment par la reprise de la coopération avec ce pays.

## **Cameroun**

Le Comité a salué la consolidation du climat de paix et de stabilité observée au Cameroun.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la persistance du phénomène transfrontalier des coupeurs de route, la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre et d'armes de guerre ainsi que de la recrudescence du grand banditisme.

Il s'est félicité de la détermination du Gouvernement camerounais à lutter contre l'insécurité, des efforts méritoires qu'il a engagés à cet égard et des succès notables déjà enregistrés.

Le Comité a pris note avec satisfaction de la création dans le pays de structures opérationnelles de lutte contre la corruption et l'insécurité.

Il a salué la poursuite de la politique de dialogue menée par le Gouvernement camerounais dans le cadre de la mise en œuvre d'une démocratie consensuelle propice à un développement harmonieux du pays.

Le Comité s'est de nouveau déclaré vivement préoccupé par les informations fournies par la délégation camerounaise sur la persistance des tentatives d'infiltration et des provocations répétées des forces nigérianes à Bakassi et a invité les deux parties à éviter tout acte susceptible d'accroître la tension en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice que le Cameroun a saisie.

Le Comité, tout en réitérant son appel à la communauté internationale et aux pays amis afin qu'ils aident au maintien de la paix entre le Cameroun et le Nigéria en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice, prie cette dernière de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aboutisse rapidement la procédure pendante devant elle.

Le Comité a à nouveau exhorté le Nigéria à se conformer strictement aux mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance du 15 mars 1996 et invite les deux parties à s'abstenir de tout acte qui rendrait difficile l'application de l'arrêt définitif de la Cour.

## **Congo**

Le Comité a salué l'effectivité de la cessation des hostilités sur toute l'étendue du territoire congolais.

Il s'est félicité des résultats obtenus par le Comité de suivi dans l'application des différentes clauses des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, notamment pour ce qui est :

- De la réinstallation des personnes déplacées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- Du ramassage des armes et des munitions de guerre;
- De l'insertion et de la réinsertion des anciens miliciens.

Le Comité a pris note avec satisfaction de la décrispation du climat social et politique au Congo, de la reprise normale de la circulation et des activités sur toute l'étendue du territoire, de la normalisation de la vie dans les cités et les campagnes, de la réouverture du chemin de fer Congo-Océan et de l'adoption du programme intérimaire postconflit.

Il a encouragé les autorités congolaises et le médiateur à organiser un dialogue national sans exclusive, en vue de couronner les efforts entrepris jusqu'ici et de favoriser la relance du processus démocratique.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale en vue d'apporter son concours à la consolidation de la paix au Congo par un soutien accru aux opérations de ramassage des armes et d'insertion des jeunes miliciens démobilisés, ainsi qu'à la réalisation du Programme intérimaire postconflit (PIPC).

## **Gabon**

Le Comité s'est réjoui du climat de paix et de stabilité politique au Gabon caractérisé notamment par le libre exercice des activités des partis politiques.

Le Comité s'est félicité des dispositions prises par le Gabon pour le renforcement de sa législation nationale en matière de protection des réfugiés en créant :

- Une commission nationale pour les réfugiés;
- Une sous-commission d'éligibilité;
- Un bureau des recours.

Il s'est réjoui du renforcement de la coopération entre le Gabon et le HCR par la signature d'une lettre d'entente autorisant une ONG à appuyer l'action du HCR dans sa campagne actuelle dans le sud-est du Gabon.

## **Guinée équatoriale**

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut en Guinée équatoriale.

Il a pris note avec satisfaction de la poursuite du processus démocratique en Guinée équatoriale et de la tenue récente d'élections municipales transparentes ca-

ractérisées par la participation de tous les partis politiques et une forte participation du corps électoral.

Le Comité a salué les efforts consentis par les autorités de la Guinée équatoriale pour promouvoir la culture démocratique dans le pays et s'est réjoui des aides financières octroyées aux partis politiques pour les élections.

Il a salué la politique de coopération amicale menée par la Guinée équatoriale avec ses voisins.

## **République centrafricaine**

Le Comité s'est félicité du retour à la paix en République centrafricaine et des efforts consentis par le Gouvernement centrafricain pour consolider cette paix avec le concours du Bureau des Nations Unies en République centrafricaine (BUNUCA).

Il a salué la mise en place en République centrafricaine d'une démocratie participative avec notamment la présence au Gouvernement de représentants de diverses formations politiques.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la persistance des actes de banditisme perpétrés dans l'arrière-pays par les coupeurs de route et a pris note avec satisfaction des efforts consentis par le Gouvernement centrafricain pour lutter contre l'insécurité.

## **Tchad**

Le Comité s'est félicité de la poursuite du processus de consolidation de la paix et de la démocratie au Tchad et notamment des dispositions prises pour la préparation des prochaines échéances électorales par la promulgation de la loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Il a encouragé les autorités tchadiennes à poursuivre la politique de dialogue et de la main tendue en direction de l'opposition afin de parvenir à une réconciliation nationale entre tous les Tchadiens.

Il a appelé toutes les parties tchadiennes à répondre favorablement à cette volonté de dialogue et à privilégier la conciliation afin de préserver les intérêts supérieurs du peuple tchadien.

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'aboutissement positif des démarches relatives au projet de pétrole tchadien et de l'approbation de ce projet par les institutions financières internationales.

Il a également salué l'ouverture d'un bureau local du HCR à N'Djamena.

## **V. Coopération interétatique en matière de sécurité en Afrique centrale**

Le Comité a pris note avec satisfaction des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération en matière de sécurité, visant notamment à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières.

res et à permettre des échanges entre les différentes structures nationales chargées de ces questions.

Tenant compte du caractère transfrontalier de la plupart des problèmes de sécurité de la sous-région et de la nécessité d'y apporter des réponses communes et concertées, le Comité a une fois de plus vivement recommandé l'intensification de la coopération et de la concertation entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale, notamment dans le cadre de rencontres périodiques et de l'organisation d'opérations conjointes.

Le Comité s'est notamment félicité :

- De la participation d'officiers gabonais aux activités du Comité de suivi pour le retour de la paix au Congo;
- De la coopération tripartite en matière de sécurité entre le Congo, la RDC et l'Angola;
- De la coopération entre le Congo, la RDC et la RCA relative aux mouvements de réfugiés et à la sécurité de la circulation sur les fleuves Congo et Oubangui.

Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet des tracasseries administratives dont sont victimes les ressortissants de la sous-région dans certains pays membres. Il a préconisé l'intensification des rencontres de haut niveau entre autorités des pays membres, de même que des rencontres régulières entre autorités frontalières afin de prévenir les tensions pouvant découler de cette situation et d'étudier les voies et moyens d'y mettre fin.

Le Comité a manifesté sa profonde inquiétude au sujet de la recrudescence du grand banditisme et de l'insécurité dans les pays de la sous-région et en particulier du développement du phénomène de « coupeurs de route ». Il a recommandé l'intensification des échanges d'informations et l'organisation d'opérations conjointes de grande envergure pour lutter contre ce fléau. Il a préconisé la tenue d'une réunion de haut niveau sur la question, qui envisagerait notamment la mise en place d'un cadre juridique approprié de coopération en la matière.

Il a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les services de sécurité des différents pays en vue de lutter contre le commerce transfrontalier de véhicules volés et s'est félicité dans ce contexte de la création au Tchad d'une cellule de lutte contre le vol de véhicules.

Le Comité a également recommandé la création d'un fonds de lutte contre la criminalité. Mandat a été donné au Bureau d'étudier et de proposer les voies et moyens nécessaires à l'allocation de ressources suffisantes à ce fonds.

Rappelant l'importance que revêt pour la paix et la sécurité dans la sous-région le Pacte d'assistance mutuelle conclu en février 2000 à Malabo entre les pays d'Afrique centrale, le Comité a recommandé au Bureau de sensibiliser les pays ne l'ayant pas encore fait à signer et/ou à ratifier ledit Pacte avant la fin de l'an 2000.

Conscient de la nécessité de renforcer la coopération en matière de paix et de sécurité dans la sous-région, le Comité a lancé un appel aux pays n'ayant pas encore signé l'Accord de coopération en matière de police criminelle signé à Yaoundé en avril 1999 lors de la réunion du Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC) de prendre toutes les dispositions utiles en vue de procéder à la signature rapide de ce texte et d'en garantir la pleine efficacité.

Le Comité a également accueilli avec satisfaction les décisions adoptées par la troisième session du CCPAC qui s'est tenue à Yaoundé du 12 au 19 juin 2000, notamment :

- L'institution dans chaque pays d'un comité de suivi des activités du CCPAC;
- L'initiation d'un cadre de concertation et de coopération entre les directeurs de police judiciaire des pays de l'Afrique centrale;
- L'organisation en novembre 2000 des journées nationales de concertation entre les services de lutte contre la criminalité;
- L'harmonisation de la législation des pays de la sous-région pour la lutte contre le grand banditisme.

## **VI. Examen de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale**

Après avoir passé en revue les recommandations formulées par la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale qui s'est tenue à N'Djamena du 25 au 27 octobre 1999, le Comité s'est félicité des efforts déployés par les pays de la sous-région pour les mettre en œuvre.

Le Comité a recommandé aux pays membres d'intensifier leurs efforts pour la mise en œuvre des recommandations de la Conférence et plus généralement de doubler d'ardeur dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, compte tenu des dangers que ce fléau fait peser sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement de la sous-région.

Il a salué l'initiative prise par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Gouvernement du Canada en vue de l'élaboration d'un programme sous-régional de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre couvrant initialement trois pays membres : le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad.

Il a préconisé la participation des pays membres à la réunion ministérielle qui se tiendra à Bamako en octobre 2000, afin d'arrêter une position africaine dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects prévue en 2001.

## **VII. Examen du rapport de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique centrale**

Le Comité a pris connaissance du rapport et des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées qui s'est tenue à Bujumbura du 14 au 16 août 2000 et a félicité les participants pour la pertinence et la qualité des conclusions de leurs travaux.

Le Comité a donné mandat au Président du Bureau de transmettre les conclusions de cette conférence aux États membres, aux Secrétaires généraux de la CEEAC, de l'OUA et de l'ONU en vue d'un appui à leur mise en œuvre.

### **VIII. Examen du projet de résolution portant sur les activités du Comité consultatif permanent**

Le Comité a examiné et adopté le projet de résolution sur ses activités qui sera soumis à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a recommandé à tous les pays membres de prendre attache avec leurs missions permanentes auprès de l'ONU à New York pour qu'elles apportent un soutien conséquent à l'adoption de ce projet de résolution.

### **IX. Date de la prochaine réunion**

Le Comité a décidé de tenir sa quinzième réunion ministérielle à Bujumbura dans la deuxième quinzaine du mois de mars 2001.

### **X. Programme de travail du Comité pour 2000-2001**

- Séminaire de haut niveau sur l'organisation et le fonctionnement d'un mécanisme d'alerte rapide (Yaoundé, janvier 2001)
- Quinzième réunion ministérielle du Comité (Bujumbura, deuxième quinzaine de mars 2001)
- Réunion des experts sur les modalités et le texte de l'organisation du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie (Yaoundé, date à préciser)
- Rencontre regroupant les chefs d'état-major afin de repenser l'exercice militaire « Biyongho 98 » (Libreville, date à préciser)
- Organisation d'une conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés (lieu et date à préciser)
- Seizième réunion ministérielle du Comité (lieu et date à préciser)

### **XI. Divers**

Le Comité a exhorté les États membres à s'acquitter régulièrement de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités.

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements au Président de la République du Burundi, S. E. M. Pierre Buyoya, au Gouvernement et au peuple burundais pour l'accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour au Burundi.

Fait à Bujumbura, le 18 août 2000

---